

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006/EG,
articles 31

Page 1 de 6

Date d'émission: 29.04.2016

Date d'impression: 03.05.2016

Date de révision: - / Version: 1.0

Plâtre, Type 1-5

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

- 1.1 Identificateur de produit
Nom commercial: Plâtre, Type 1-5
REF:
9002876 9002878 9001846 9001847 9001848 9001849
9001850 9001851 9001852 9001854 9001855 9002918
9002928 9002932 9002929 9002930 9002931
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes: Matériel aide pour la production de prothèses dentaire
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur: Henry Schein Inc.
Rue / Boîte postale: 135 Duryea Road
Le marquage CE / Code postal / Ville: Melville, NY 11747 USA
Téléphone: +44 (0) 8708 49 08 72
Télécopieur: +44 (0) 1634 87 87 51
E-mail / L'internet: cbdeurope@henryschein.com
Service chargé des renseignements: Corporate Brand Development International
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Chemtrec International: 001 703-527-3887

Authorized EU Representative:
Henry Schein UK Holdings Ltd.
Medcare House, Centurion Close
Gillingham Business Park
Gillingham, ME8 0SB U.K.

SECTION 2: Identification des dangers:

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008:
Non classé
- 2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande
- 2.3 Autres dangers:
Résultats des évaluations PBT et VPVB:
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants:

- 3.1 Substance: Non applicable
- 3.2 Mélange:
Composants dangereux:

(n° CAS) 7778-18-9 (Numéro CE) 231-900-3	sulfate de calcium Non classé	70 - 99 %
	Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires	

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours:

- 4.1 Description des premiers secours:
Premiers soins général: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Après inhalation: Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de malaise.

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006/EG,
articles 31

Date d'émission: 29.04.2016

Date d'impression: 03.05.2016

Date de révision: - / Version: 1.0

Plâtre, Type 1-5

Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Après contact oculaire:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Après ingestion:	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:	Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriés:	Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Le produit lui-même ne brûle pas
5.3 Conseils aux pompiers: Protection en cas d'incendie:	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Instructions de lutte contre l'incendie:	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Veiller à une ventilation adéquate. Eloigner le personnel superflu. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Eviter toute formation de poussière.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
6.4 Référence à d'autres sections:	Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Mesures d'hygiène:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu
--	--

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006/EG,
articles 31

Date d'émission: 29.04.2016

Date d'impression: 03.05.2016

Date de révision: - / Version: 1.0

Plâtre, Type 1-5

- de travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Conditions de stockage: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec et frais.
Classe de stockage (LGK): 13
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle

Composants exigeant un contrôle des valeurs limites en relation avec le poste de travail:	
7778-18-9 sulfate de calcium	
VME / Valeur seuil	10 mg/m ³

DNEL valeurs:

Pas d'informations complémentaires disponibles

PNEC valeurs:

Station d'épuration: 100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition:

- Contrôles techniques appropriés: Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des normes en vigueur
- Protection des mains: Porter des gants appropriés. Caoutchouc nitrile. 0,4 mm. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter
- Protection oculaire: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
- Protection des voies respiratoires: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre FFP1
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Apparence: Granulés. Poudre.
- État physique: Solide
- Couleur: Couleurs variées.
- Odeur: caractéristique.
- Seuil olfactif: Aucune donnée disponible.
- pH: Aucune donnée disponible.
- Point de fusion: 1450 °C
- Point de congélation: Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition: Aucune donnée disponible.
- Point d'éclair: Aucune donnée disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz): Ininflammable
- Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible.
- Température de décomposition: Aucune donnée disponible.
- Propriétés comburantes: Non
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosivité: Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur: Aucune donnée disponible.
- Masse volumique: 2,24 - 2,96 g/cm³
- Masse volumique apparente: 600 - 1200 kg/m³
- Densité relative: Aucune donnée disponible.

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006/EG,
articles 31

Date d'émission: 29.04.2016

Date d'impression: 03.05.2016

Date de révision: - / Version: 1.0

Plâtre, Type 1-5

Densité relative de vapeur à 20 °C:	Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	Aucune donnée disponible.
Solubilité:	Eau: 2 g/l
Log Pow:	Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations:

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Voir la section 10.1 Réactivité
10.4 Conditions à éviter:	Pas d'information disponible
10.5 Matières incompatibles:	Aucune en utilisation normale
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Décomposition à température > 1450 °C. Formation de trioxyde de soufre et oxyde de calcium.

SECTION 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006/EG,
articles 31

Date d'émission: 29.04.2016

Date d'impression: 03.05.2016

Date de révision: - / Version: 1.0

Plâtre, Type 1-5

SECTION 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12.2 Persistance et dégradabilité:	Non applicable (substances inorganiques).
12.3 Potentiel de bioaccumulation:	Comportement dans les compartiments de l'environnement: Aucun risque de concentration dans les organismes.
12.4 Mobilité dans le sol:	Un solide soluble dans l'eau. Si le produit pénètre dans le sol, il sera absorbé et sera mobile.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable
12.6 Autres effets néfastes:	Aucun autre effet connu

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:	
Législation régionale (déchets):	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur
Recommandations pour l'élimination des déchets:	Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

Code catalogue européen des déchets (CED)	
10 12 00	déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction
10 12 06	moules déclassés
10 13 00	déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés
10 13 01	déchets de préparation avant cuisson
10 13 06	fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)
17 08 00	matériaux de construction à base de gypse
17 08 02	matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

SECTION 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU	
ADR, IMDG, IATA:	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, IMDG, IATA:	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement:	Non
Polluant marin:	Non
Autres informations:	Pas d'informations supplémentaires disponibles
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé	
--	--

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006/EG,
articles 31

Page 6 de 6

Date d'émission: 29.04.2016

Date d'impression: 03.05.2016

Date de révision: - / Version: 1.0

Plâtre, Type 1-5

et d'environnement:

Réglementations UE:

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008.

Directives nationales:

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

SECTION 16: Autres informations:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Abréviations et acronymes:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL:	Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC:	Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50:	Concentration létale, 50 %
LD50:	Dose létale, 50 %